



Prescription attestation notaire

Par **Frankoutz**, le **26/12/2013** à **08:39**

Bonjour,

J'ai acheté une maison mi août 2008 en Moselle. Le jour de la signature de l'acte de vente dans le bureau du notaire, nous apprenons que le garage est situé sur un bout de terrain n'appartenant pas au vendeur présent (0,69 are)

Nous refusons de signer devant cette nouvelle. Le notaire nous rassure en nous produisant une attestation dans laquelle il s'engage a faire les démarches afin que ce bout de terrain nous revienne de plein droit. (en faisant jouer la prescription acquisitive). Il s'engage également par écrit a nous dédommager de 20000 € ou cas ou il n'y arriverait pas. Rassuré nous signons l'acte de vente.

Plusieurs mois après, ce notaire est parti en retraite et n'a rien fait.

J' ai une réunion avec son remplaçant qui me dit reprendre ce dossier.

Quelques mois après, le notaire remplaçant est aussi parti.

J'ai une nouvelle réunion avec un troisième notaire, le remplaçant du remplaçant. Celui ci m'annonce également reprendre ce dossier.

Après plusieurs relances de ma part, ce dossier semble bloqué.

Le notaire me dit qu'il continue les démarches. Finalement fin août 2013 il me dit qu'il ne peut rien faire car les véritables proprio de cette parcelle ou se situe mon garage revendique leur propriété, et réclame 6000 € pour céder cette parcelle.

Devant ce rebondissement, on me suggère de contacter la chambre des notaires. Je saisi cette chambre et y dépose les éléments de mon dossier. Finalement le dossier est transmis à l'assureur du notaire qui me répond qu au bout de 5 ans il y a prescription et mon dossier n'est plus exploitable.

J'ai donc acheté un bien de bonne foi, on découvre une anomalie grave le jour de la signature chez le notaire. Le notaire nous rassure et s'engage par tout les moyens a rectifier le dommage. Il ne fait rien et part en retraite. Ses remplaçants successifs ne se bousculent pas trop pour faire avancer mon dossier. Au final, on boucle mon dossier en m'opposant la prescription des 5 ans.

Que faire ??? Merci pour votre aide